

ORTHENE®
Pulvérisation Pour les Arbres et Ornementales
INSECTICIDE SYSTÉMIQUE

GROUPE	1B	INSECTICIDE
--------	-----------	-------------

ATTENTION



POISON

**LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI
AGRICOLE
NE PAS UTILISER À L'INTÉRIEUR DES RÉSIDENCES.**

GARANTIE:

*Acéphate.....75%

Avertissement, contient l'allergène sodium bisulfite.

Avertissement, contient l'allergène sulfites.

CONTENU NET: 1,5 KG

No D'HOMOLOGATION 15559 LOI SUR LES PRODUIT ANTIPARASITAIRES

® Marque déposée de OMS Investments, Inc., Arysta LifeScience Corporation détient une license exclusive pour usage agricole international.

**Arysta LifeScience Corporation
8-1, Akashi-cho, Chuo-ko
Tokyo 104-6591, Japan**

**Distributeur:
Tomen Canada, Inc.
160 Bloor Street, East Suite 1135
Toronto, Ontario M4W 1B9
CANADA**

PRÉCAUTIONS

Nocif si ingéré. Peut irriter les yeux. Ne pas respirer le brouillard de pulvérisation. Éviter le contact du brouillard de pulvérisation avec les yeux et la peau. **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS ET PERSONNES NON AUTORISÉES.** Ne pas contaminer les lacs, les ruisseaux et les étangs. Éviter de contaminer les produits pour l'alimentation des humains et des animaux. Ne pas appliquer le produit sous des conditions favorisant la dérive du brouillard de la pulvérisation sur cultures fourragères ou autres, qui pourraient être endommagées et dont la récolte devienne inutilisable pour fins de consommation ou de vente.

Lorsque ce produit est utilisé, des mesures doivent être prises pour réduire au minimum la dérive de la pulvérisation et l'exposition aux personnes à proximité. Ne pas pulvériser là où la dérive peut toucher des quartiers résidentiels ou autres endroits et que les personnes pouvant s'y trouver seraient directement exposées.

Très toxique pour les abeilles. Ne pas traiter près des ruchers en pleine activité. Aviser les apiculteurs de protéger leurs ruchers près des endroits traités; pendant une semaine si la dose d'emploi est 450 g (MA) ou pendant une journée, si la dose est moins de 225 g.

Conserver le produit dans un endroit sec et frais. Éviter les endroits très chauds.

PREMIERS SOINS

Si ingéré, provoquer le vomissement et obtenir des soins médicaux ou contacter un centre antipoison IMMÉDIATEMENT. **S'il y a contact avec la peau**, laver à l'eau savonneuse. **S'il y a contact avec les yeux**, laver IMMÉDIATEMENT avec beaucoup d'eau. Si l'irritation persiste, demander les soins d'un médecin. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

ORTHÈNE est un inhibiteur de la cholinestérase. Dès les moindres symptômes d'inhibition de la cholinestérase, l'antidote est l'atropine. Le 2-PAM s'emploie aussi conjointement avec l'atropine, mais NE doit PAS être utilisé seul.

DÉCONTAMINATION

NOTA: La chaux hydratée, les oxydants hypochlorites et les autres produits alcalins NE devraient PAS être utilisés pour le nettoyage.

Si par mégarde du produit a été répandu, le ramasser et le mettre dans des contenants à rebus. Si du liquide à base d'ORTHÈNE est répandu, épandre du sol lourd sur la surface contaminée; enlever à la pelle ce sol et le mettre dans un contenant. Éliminer le conformément aux exigences provinciales.

ÉLIMINATION

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi d'un tel produit dans des conditions dangereuses constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

BIEN LIRE TOUTE L'ÉTIQUETTE. UTILISER LE PRODUIT SELON LES AVERTISSEMENTS, RECOMMANDATIONS ET PRÉCAUTIONS D'EMPLOI MENTIONNÉS SUR L'ÉTIQUETTE.

CONSERVER LE PRODUIT DANS SON CONTENANT ORIGINAL. NE PAS GARDER LE CONCENTRÉ OU LA SOLUTION DILUÉE DANS DES CONTENANTS ALIMENTAIRES OU RÉCIPIENTS DE BOISSON.

Gestion de la résistance, ORTHENE PULVÉRISATION POUR LES ARBRES ET ORNEMENTALES, insecticide du groupe 1B. Toute population d'insectes ou peut renfermer des individus naturellement résistants à ORTHENE PULVÉRISATION POUR LES ARBRES ET ORNEMENTALES et à d'autres insecticides du groupe 1B. Ces individus résistants peuvent finir par prédominer au sein de leur population si ces insecticides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux insecticides:

- Dans la mesure du possible, alterner le ORTHENE PULVÉRISATION POUR LES ARBRES ET ORNEMENTALES ou les insecticides du même groupe 1B avec des insecticides appartenant à d'autres groupes et qui suppriment les mêmes organismes nuisibles.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des insecticides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
- Utiliser les insecticides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, la tenue de dossiers, et qui envisage la possibilité d'intégrer des pratiques de lutte culturale, biologiques, ou d'autres formes de lutte chimique.
- Inspecter les populations d'insectes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- Pour des cultures précises ou des organismes nuisibles précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la Lutte intégrée.
- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à ARVESTA CORPORATION au (415) 536-3480.

ORTHENE Pulvérisation Pour les Arbres et Ornementales supprime efficacement plusieurs espèces d'insectes qui s'attaquent aux rosiers, plantes ornementales et fleurs, arbustes et arbres (à l'extérieur et dans les serres). ORTHENE Pulvérisation Pour les Arbres et Ornementales supprime les insectes présents sur les plantes et, par son effet systémique, demeure efficace pendant une longue période de temps.

MODE D'EMPLOI

NE PAS APPLIQUER DU HAUT DES AIRS. Bien mélanger et bien couvrir tout le feuillage des plantes, le dessus et le dessous des feuilles.

Pulvérisateurs, hydrauliques conventionnels: utiliser 850 g par 1000 litres d'eau. Nébulisateurs: utiliser 1,75 kg par 1000 litres d'eau.

Traiter dès l'apparition des insectes ou des premiers symptômes de dégâts sur les plantes. Répéter en cas de réinfestation.

Pucerons (ravageurs polyphages): Thuja (cèdre), Peuplier faux-tremble (Tremble), Aster, Azalée, Épine-vinette, Bouleau, Irésine, Buis, Calendule, Cotonéastre, Deutzia, Armoise de Steller, Euonymus, Sapin, Amandier rose, Prunier et cognassier en fleurs, Gazanie, Aubépine, Hibiscus, Hydrangée, Lierre, Ligustrum, Lilas, Tilleul, Mahonie, Érable, Seringa, Nandina, Chêne, Photinia, Pittosporum, Peuplier, Primevère, Pyracanthe, Rosier, Mauve en Arbre, Sauge, Gueule-de-loup, Spirée, Érable faux-platane, Tulipe, viburnum, Saule, Wisterie.

Légionnaires (d'automne de la betterave et à bandes jaunes): Aster, Calendule, Orme chinois, Dahlia, Pétunia, Rosier, Gueule-de-loup.

Chenille burcicole: Thuja, Cèdre, Cyprès, Genévrier, Tilleul, Érable, Pin, Liquidambar d'Amérique, Érable faux-platane, Saule.

Noctuelle verdoyante: Calendule, géranium, Pétunia, Gueule-de-loup.

Arpenteuses (du printemps, de l'automne): Bouleau, Aubépine, Tilleul, Érable, Chêne, Érable argenté.

Porte-cases: Orme rouge (Ulmus Fluva), Érable faux-platane.

Chenille à tente estivale: Frêne, Aune, Bouleau, Tilleul, Chêne, Peuplier, Érable faux-platane, Saule.

Spongieuse: Frêne, Bouleau, Cèdre, Aubépine, Pruche, Érable, Chêne, Pin, Peuplier, Épinette, Saule.

Punaises réticulées: Frêne, Azalée, Cotonéastre, Chêne, Pyracanthe, Rhododendron, Érable faux-platane, Zinnia.

Cicadelles (de la pomme de terre): Vigne-vierge (Parthenocissus), Calendule, Dahlia, Érable.

Chrysomèles larves (sur Orme et Saule): Orme chinois ou sibérien, Saule.

Mineuses: Aune, Aster, Bouleau, Deutzia, Houx, Lilas, Robinier (faux-acacia), Souci, Chêne, Épinette, Zinnia.

Tordeuses (à bandes obliques): Rosier, Cerisier ornemental, Houx, Chêne, Spirée, Sumac vinaigrier, Érable faux-tremble.

Cercopes des prés: Genévrier, Rosier.

Perce-rameau du pin: Pin.

Tordeuses printanières de chêne: Chêne blanc et rouge.

Psylles: Aune, Micocoulier (Celtis), Houx, Sumac, Saule.

Tenthrede du poirier: Arbres feuillus, plantes ornementales, Brise-Vents (tel que Cotonéastre, Saule, Sorbier commun, Cerisier de la Pennsylvanie).

Cédidomyie du rosier: Rosier.

Tenthredes (ravageurs polyphages) (à tête noire du bouleau, à tête noire du Frêne, plantes, Diprion de Le Conte, Diprion du Pin Sylvestre, à tête jaune de l'épinette): Frêne, Bouleau, Pin, Mélèzes, Épinettes, Saules.

Pyrale du tournesol: Tagéte Calendule.

Livrées (d'Amérique et des forêts): Frêne, Bouleau, Cerisier et Prunier ornementaux, Aubépine, Érable, Chêne, Peuplier, Saule.

Notodonte marbré: Peuplier, Saule.

Orgyie (chenille à houppes): Frêne, Bouleau, Orme chinois ou sibérien, Sapin, Houx, Tilleul, Érable, Chêne, Pin, Peuplier, Rosier, Épinette, Érable faux-platane, Cerisier sauvage, Saule.

Chenille à col jaune: Bouleau, Tilleul, Chêne, Pyracanthe.

Faire 2 à 3 applications à intervalles de 7 à 10 jours pour supprimer les insectes suivants. Des traitements additionnels peuvent être nécessaires s'il y a réinfestation.

Thrips des fleurs: Alyssum, Aster, Calendule, Marguerite, Hémérocalle (lis d'un jour), Glaïeul, Souci, Pétunia, Rosier, Salvia, Gueule-de-loup, Yucca, Zinnia.

Trips de la glaiéul: Glaïeul.

Aleurode des serres: Azalée, Épine-vinette, Camélia, Lantier, Ligustrum, Mahonie, Salvia, Viorne, Zinnia.

Cochenilles: Azalée, Camélia, Lierre, Wisterie, If Taxus.

Cochenilles, Kermès, nymphes, (Cochenille flocconeuse de l'érable, Cochenille de la pruche, Cochenille virgule du pommier, Lécanyes): Abélia, Azalée, Buis, Camélia, Cotonéastre, Cyprès, Orme chinois, Euonymus, Sapin, Forsythia, Mûrier sans fruits, Géranium, Micocoulier, Pruche, Hibiscus, Houx, Laurier, Lilas, Magnolia, Érable, Nandina, Chêne, Pin, Pyracanthe, Rosier, Mauve en Arbre, Saule, Wisterie, Yucca.

Tétranyques à deux points: Cyprès, Dahlia, Hémérocalle (lis d'un jour), Hydrangée, Souci, Pachysandre, Phlox, Primevère, Rosier, Viorne.

Tétranyques: Thuja (Cèdre), Azalée, Prêle, Camélia, Cyprès, Sapin, Pruche, Houx, Févier, Genévrier, Chêne, Pin, Rosier, Épinette.

TRAITEMENT DES ROSIERS EN SERRES: Tortricide purpurine, Pucerons, Aleurode des Serres, Cédidomyie du rosier et thrips des fleurs.

Utiliser 850 g par 1000 litres d'eau avec un pulvérisateurs hydrauliques. Voir à bien mouiller tout le feuillage.

POUR LES PLANTATIONS D'ARBRES DE NOËL, BOISÉS DE FERME, PÉPINIÈRES D'ARBRES, BRISE-VENTS, EMPRISES ET PARCS MUNICIPAUX (excluant les parcs nationaux et provinciaux).

Pour la suppression des insectes mentionnés: Pulvérisateurs hydrauliques: utiliser 850 g par 1000 litres d'eau. Atomiseurs: utiliser 1,75 kg par 1000 litres d'eau.

S'informer au Bureau du Service canadien des forêts ou au service forestier provincial concernant le calendrier et les méthodes d'application.

NOTA: Ne pas traiter les plantes non mentionnées sur l'étiquette. Ne pas traiter l'Orme d'Amérique, le Pommier à fleurs, l'Érable à sucre, les Peupliers, le Gainier Rouge et le weigelia afin de prévenir des effets phytotoxiques. Sur des variétés de plantes peu communes ou rares; il est recommandé de ne traiter quelques plantes seulement avant de traiter toute une culture. Après l'utilisation du produit, bien nettoyer l'appareil de pulvérisation, en le rinçant à l'eau. Ne pas utiliser des produits javellisants ou des produits de nettoyage.

AVIS À L'ACHETEUR

La garantie accordée par le vendeur se limite aux conditions énoncées sur l'étiquette et, sous cette réserve, l'acheteur assume les risques corporels ou matériels découlant de l'utilisation ou de la manipulation du produit et accepte celui-ci à cette condition.

* Acéphate (O,S-Dimethyl acetylphosphoramidothioate)**

** brevet canadien No. 926872

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+))